

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 0 : Décisions prises par délégation

Rapporteur : Mme la Maire

Entreprise GILSON : Pose de caniveau devant l'école primaire pour un montant de 2 984,00 € HT

Entreprise HAAF : Création d'une salle des maîtres pour un montant de 3 900,00 € HT

Entreprise COLAS : Mise à niveau des avaloirs pour un montant de 2 400,00 € HT

Entreprise LINGENHELD : 9 250,00 € HT décomposés comme suit :

- Travaux de rebouchage **ponctuel** de nids de poule pour un montant de 3 425,00 € HT
- Travaux de bicouche pour le lotissement de "La Ronceraie" pour un montant de 5 825,00 € HT

Nota : les frais d'amené et de repli de matériel d'un montant de 850,00 € HT ont été répartis à parts égales entre les travaux de rebouchage et les travaux de bicouche.

Certificats administratifs :

- un certificat administratif a été rédigé pour permettre le virement de 410,00 € du chapitre 022 "Dépenses imprévues" vers le chapitre 67 compte 673.
- un certificat administratif a été rédigé pour permettre le virement de 200,00 € du chapitre 022 "Dépenses imprévues" vers le chapitre 67 compte 673.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :

Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire



Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 1 : Vote du Compte Administratif 2019

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 045 858,74 €
Recettes	1 253 309,82 €

Soit un excédent de 207 451,08 €
Excédent antérieur reporté : 414 023,13 €

Investissement

Dépenses	331 471,15 €
Recettes	331 758,78 €

Soit un déficit de 287,63 €
Résultat antérieur reporté : 36 326,24 €

Restes à réaliser

- En dépenses : 1 683 824,61 €
- En recettes : 673 886,50 €

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) de valider le Compte Administratif 2019.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**

A circular official stamp of the Municipality of Verny is visible, partially overlapping a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE VERNY' and '2020'. The signature is written in a cursive style.

DELIBERATION N°2020/108

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

**Nombre de
conseillers**

Élus :
19

**Conseillers en
fonction : 19**

**Conseillers
Présents : 19**

*Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE*

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.*

Point n° 2 : Vote du Compte Administratif 2019 – Budget annexe Zone le Fort

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2019 Budget Annexe Zone le Fort qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 399 083,56 €

Recettes 399 083,56 €

Soit un excédent de -- €

Excédent antérieur reporté : 415 002,60 €

Investissement

Dépenses 399 083,56 €

Recettes 394 883,56 €

Soit un excédent de 800,00 €

Résultat antérieur reporté : - 394 883,56 €

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 Budget Annexe Zone le Fort.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiroot)
de valider le Compte Administratif 2019 Budget annexe Zone le Fort.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**

The image shows a circular official seal of the Municipality of Verny, France. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VERNY' and 'FRANCE'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mme La Maire'.

DELIBERATION N°2020/109

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 3 : Vote du Compte Administratif 2019 – Budget annexe Lotissement La Ronceraie
Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Sous la présidence de M. VALENTIN, 1^{er} Adjoint, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner le Compte Administratif 2019 Budget Annexe Lotissement La Ronceraie qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 133 191,16 €

Recettes 1 756 601,66 €

Soit un excédent de 623 410,50 €

Excédent antérieur reporté : 331 430,65 €

Investissement

Dépenses 1 128 220,35 €

Recettes 1 009 437,26 €

Soit un déficit de 118 783,09 €

Résultat antérieur reporté : - 1 009 437,26 €

Hors la présence de Mme la Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 Budget Annexe Lotissement la Ronceraie.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noiro) de valider le Compte Administratif 2019 Budget Annexe Lotissement La Ronceraie.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**



Mme La Maire

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : /
Absents non excusés : /
Procurations : /

Conseillers
Présents : 19

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 4 : Vote du Compte de Gestion 2019

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Après vérification, le Compte de Gestion 2019, établi et transmis par le trésorier, est conforme au Compte Administratif 2019 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et les écritures du Compte de Gestion 2019 du Receveur municipal,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2019 du receveur relatif au budget principal identique au Compte Administratif pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) de valider le Compte de Gestion 2019.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire



Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 5 : Vote du Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Zone le Fort

Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Après vérification, le Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Zone le Fort, établi et transmis par le trésorier, est conforme au Compte Administratif 2019 - Budget Annexe Zone le Fort de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif - Budget Annexe Zone le Fort du Maire et les écritures du Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Zone le Fort du Receveur municipal,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Zone le Fort du receveur relatif au budget principal identique au Compte Administratif - Budget Annexe Zone le Fort pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) de valider le Compte de Gestion 2019 – Budget Annexe Zone le Fort.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 09 mars 2020

Mme La Maire



Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020

Élus :
19

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Conseillers en
fonction : 19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers
Présents : 19

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 6 : Vote du Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie
Rapporteur : M. Valentin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2121-14 du CGCT ;

Après vérification, le Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie, établi et transmis par le trésorier, est conforme au Compte Administratif 2019 - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie de la commune.

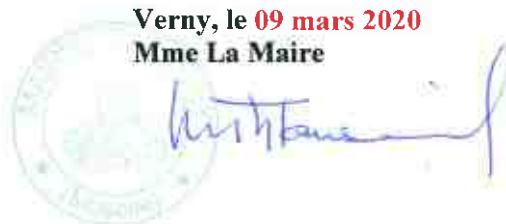
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie du Maire et les écritures du Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie du Receveur municipal,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2019 - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie du receveur relatif au budget principal identique au Compte Administratif - Budget Annexe Lotissement La Ronceraie pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) de valider le Compte de Gestion 2019 – Budget Annexe Lotissement La Ronceraie.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire



DELIBERATION N°2020/113

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020

Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 7 : Affectation du résultat

Rapporteur : M. Valentin

Après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat, détaillés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		1 045 858,74 €
Recettes		1 253 309,82 €
Résultat reporté	excédent	414 023,13 €
Soit un résultat	excédent	621 474,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		331 471,15 €
Recettes		331 758,78 €
Résultat reporté	excédent	36 326,24 €

Soit un résultat	excédent	36 613,87 €
Restes à Réaliser	Dépenses	1 683 824,61 €
	Recettes	673 886,50 €
	Déficit	- 1 009 938,11 €
Soit, en tenant compte des restes à réaliser,		
un besoin de financement de		973 324,24 €

Affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 du Budget Primitif 2020 la somme de **621 474,21 €**.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré. décide :

Par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes Jager-Weber et Jacquemin, MM. Billet et Noirot) d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- **au compte 1068 du BP 2020 la somme de 621 6474,21 €**

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le **09 mars 2020**

Mme La Maire



Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOgne, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : /

Conseillers
Présents : 19

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 8 : Retrait d'une délibération – Décision modificative

Rapporteur : M. Valentin

A la demande du Trésorier, il est demandé le retrait de la délibération n° 2019/605 du 30 septembre 2019 concernant la décision modificative suivante :

- annulation de 200,00 € du chapitre 67 vers le chapitre 020.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- de retirer la délibération n° 2019/605 du 30 septembre 2019 concernant la décision modificative d'annulation de 200,00 € du chapitre 67 vers le chapitre 020.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Verny, le 09 mars 2020

Mme La Maire



Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOQNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 9 : Emprunt Crédit Relais

Rapporteur : M. Valentin

Dans l'attente des prochaines ventes des terrains du lotissement "La Ronceraie" et afin de retrouver un équilibre financier, il est nécessaire de contracter un prêt relais.

Trois banques ont été sollicitées pour un emprunt de 600 000 € sur une durée maximale de 36 mois :

- Crédit Mutuel : taux de 0,40 % + frais de dossier de 600 €
- Crédit Agricole : taux à 0,37 % + frais de dossier de 600€
- La Banque Postale : taux de 0,26 % + frais de dossier de 600 €

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt relais auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :
- - o Montant : 600 000 €
 - o Durée : 36 mois à compter de la date de versement des fonds
 - o Taux fixe de 0,26 % l'an
 - o Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine
 - o Commission d'engagement : 600 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**

The image shows a circular official seal of the Municipality of Verny, featuring a central emblem and text around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Mme La Maire'.

DELIBERATION N°2020/116

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : /
Absents non excusés : /
Procurations : /

Conseillers
Présents : 19

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 10 : Attribution du marché de travaux mur du Parc rue des Fontenottes

Rapporteur : Mme la Maire

Le mur du Parc, rue des Fontenottes, représentant un danger d'effondrement, un marché de travaux a été lancé, procédure accompagnée par MATEC.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 21 février 2020 afin de se prononcer sur l'analyse des offres effectuée par MATEC représenté par M. Taillieu.

Deux entreprises ont répondu à ce marché :

- Confibat & Causoglu pour un montant de 198 000 € TTC
- Solidarités Nationales et Internationales (SNI) pour un montant de 194 330 € TTC.
-

Seule l'entreprise SNI remplit les conditions : travaux réservés à une structure d'insertion.

Après étude de l'offre de SNI, MATEC leur a demandé de revoir certains travaux qui ne semblaient pas nécessaire (hauteur de semelles béton trop importante). SNI a proposé une seconde offre pour un montant de 174 880 € TTC.

Vu le nouveau code de la commande publique,

Considérant les conclusions de la commission d'ouverture des plis réunie le 21 février 2020,

Considérant l'analyse des offres soumise par MATEC,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider l'analyse des offres et sa conclusion,
- d'autoriser le Maire à signer tout document avec l'entreprise ci-après citée permettant l'accomplissement du chantier de démolition et de reconstruction du mur du Parc, rue des Fontenottes.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de SNI pour un montant de 174 880 €.
- d'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'accomplissement du présent marché.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**



Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOQNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : /
Absents non excusés : /
Procurations : /

Conseillers
Présents : 19

***Secrétaire de séance :** conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.*

Point n° 11 : Eclairage Public – DT/DICT

Rapporteur : M. Stein

A compter du 1^{er} janvier 2020, notre réseau d'éclairage public répond dorénavant à la classe A (inférieur à 50 cm).

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation anti-**endommagement** et des réponses apportées par l'UEM aux DT/DICT concernant le réseau d'éclairage public de la commune, la prestation actuelle de réponses aux DT/DICT au nom et pour la commune, n'est plus adaptée.

UEM propose une offre de service permettant de répondre au DT/DICT pour le compte de la commune, de géodétection des réseaux d'éclairage public, de constitution et de tenue à jour d'un plan cartographié en classe A.

Le prix de la prestation s'élève à 13 205 € HT (pour une longueur estimée de 10 224 mètres). La facturation sera éditée du tiers de cette somme, soit 4 401 € HT à la signature du contrat, puis à chaque date anniversaire du contrat, si nécessaire à partir du nombre de mètres linéaires réellement détectés, lorsque la géodétection de masse sera **réalisée** en totalité. La durée du contrat est de 3 ans.

Le service comprendra :

- La géodétection des réseaux d'éclairage public souterrain avec une précision de 50 cm, qui peut être faite de masse sur l'ensemble de la commune, ou de manière ponctuelle au fur et à mesure de la réception des DT/DICT.
- La réalisation d'un plan cartographique avec les données issues de la géodétection.
- Le service de réponses aux DT/DICT éclairage public au nom et pour le compte de la commune.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer l'offre de service relative aux DT/DICT Eclairage public proposée par l'UEM
- d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**



[Handwritten signature in blue ink]

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Élus :
19

Conseillers en
fonction : 19

Conseillers
Présents : 19

Séance du 09 mars 2020 à 20h00. Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-
PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN,
Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine
PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien
NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert
STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

***Secrétaire de séance** : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.*

Point n° 12 : Modification du plan de financement – Reconstruction des courts de tennis

Rapporteur : M. Nicolas

Par délibérations n° 2019/613 et n° 2019/614 du Conseil Municipal du 09 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement présenté concernant la reconstruction des courts de tennis.

Par courrier en date du 21 février 2020, l'association du Tennis Club de Verny a fait savoir à Madame la Maire que le club s'engageait à participer à hauteur de 15 000 € au titre du fonds de concours et à reverser la totalité de la somme attribuée par la Fédération Française de Tennis (FFT) à la commune.

Le Tennis Club de Verny a déposé un dossier de subvention auprès de la FFT. Par contre, cette aide financière ne sera validée et prise en compte que lorsque les entreprises, homologuées FFT, auront été choisies.

De part ces nouveaux éléments, la modification du plan de financement concernant la reconstruction des courts de tennis est nécessaire.

Pour rappel, le montant estimé de l'opération est de **197 466,86 € HT**.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

	Montant € HT	Pourcentage %
Opération de reconstruction des courts de tennis	197 466,86 €	100%
Etat - DETR	59 240,06 €	30%
Conseil Régional Grand-Est	59 240,06 €	30%
Tennis Club de Verny	15 000,00 €	7,60%
Fédération Française de Tennis (FFT)	?	?
Commune- auto	63 986,74 €	32,40%

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à transmettre le nouveau plan de financement au service de l'Etat (DETR) et au Conseil Régional du Grand Est,
- d'autoriser le Maire à accepter le versement du fonds de concours du Tennis Club de Verny d'un montant de 15 000 € et le reversement de la totalité de la somme attribuée par la Fédération Française de Tennis à la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire**



DELIBERATION N°2020/119

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN, Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : /

Conseillers
Présents : 19

Absents non excusés : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 13 : Proiet Urbain Partenarial - PUP

Rapporteur : Mme la Maire

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- de retirer ce point de l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire



DELIBERATION N°2020/120

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Arrondissement
de METZ

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de
conseillers

Séance du 09 mars 2020 à 20h00 Convocation du 04 mars 2020
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Élus :
19

Présents : Mmes Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, Mélanie ADELE-
PERREY, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Mireille JACQUEMIN,
Danièle JAGER-WEBER, Isabelle JASKULA, Claire LECOGNE, Christine
PECQUEUX, Colette ROTTIER, MM. David BILLET, Mohamad JRAD, Victorien
NICOLAS, Pierre NOIROT, Alexis RUSINEK, Jean-Marc SAUTREAU, Robert
STEIN, François VALENTIN, Joël XOLIN

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : /
Absents non excusés : /
Procurations : /

Conseillers
Présents : 19

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

Point n° 14 : Ecole de Verny – Demande de subvention pour les sorties scolaires

Rapporteur : M. Valentin

La Commune est sollicitée par M. le Directeur d'école pour l'octroi d'une subvention concernant différentes sorties scolaires en 2020.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

M. Pierre NOIROT ne prend pas part au vote

- D'attribuer une subvention de 8,50 € par élève.

Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le 09 mars 2020
Mme La Maire

